

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix sept, le quinze juin le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : le 08 juin 2017

Etaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. BUSSON Roger, Mme BOUSSELET Nadine, Mme MARTEL Sylvie, M. SOULARD Alain, M. PLET Olivier, M. LEON Marcel, M. SALLARD Claude, Mme BOISNARD Michelle, Mme BAHIER Marie-Laure.

Etaient EXCUSES: M. GUERAULT Olivier, Mme FLANEAU Emilie

Mme BAHIER Marie-Laure a été élue secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 10 mai 2017

Monsieur le Maire demande à ce que 2 points soient ajoutés à l'ordre du jour. Ils sont acceptés à l'unanimité :

- Modification attribution subvention conseil départemental
- Annule et remplace décision modificative n°1

1. Déclaration d'intention d'aliéner 9 rue de hauteville

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la part de Maitre LEONI VAZEILLE, notaire au HORPS, une déclaration d'intention d'aliéner pour l'immeuble et le terrain situés section B numéro 403 au 9 rue de hauteville.

Cette déclaration d'intention d'aliéner intervient dans le cadre d'une vente entre les consorts Mesdames TALOIS Pascale /TALOIS Nicole et Madame ROMÉ Mélodie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De ne pas préempter sur la parcelle susvisée et cadastrée B 403

- ✚ Autorise Monsieur le Maire à notifier cette décision au mandataire (Maitre LEONI VAZEILLE)

2. Reprise délibération subvention banque alimentaire ASI

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération du Conseil Municipal a été prise le 12 avril 2017 concernant l'octroi d'une subvention de 651.02 € à l'ASI de LASSAY LES CHATEAUX (la banque alimentaire). Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier de l'association l'informant de la décision de celle ci de ne pas embaucher de personnel pour le secrétariat, le budget prévisionnel est donc revu à la baisse. Monsieur le Maire présente le nouveau budget 2017 et précise qu'une subvention de 365.99 € de la commune permettrait un équilibre budgétaire de la banque alimentaire. Monsieur le Maire ajoute qu'avec l'attribution de compensation de Mayenne Communauté, le cout réel pour la commune est de 21.99 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De verser une subvention de 365.99 € au profit de la banque alimentaire ASI de notre secteur (Lassay les Châteaux)
- ✚ De charger Monsieur le Maire de réaliser les démarches correspondantes

3. Recensement de la population 2018 : information et désignation d'un coordinateur

Monsieur le Maire informe que le recensement de la population se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018. Il est précisé qu'afin d'organiser au mieux cette enquête sur la population française, l'INSEE demande aux communes concernées de désigner un coordonnateur communal qui sera chargé de la préparation du recensement. L'agent recenseur qui ira à la rencontre des habitants en 2018 sera lui recruté dans un second temps. Monsieur le Maire propose que ces taches soient confiées à l'un des adjoints administratifs de la Mairie : Noémie JOHAN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De confier à Mme JOHAN Noémie la mission de coordonnateur communal dans le cadre du recensement 2018
- ✚ De charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes

4. Ressources Humaines : formation sensibilisation manipulation extincteurs

Monsieur le Maire indique qu'il est important que le personnel communal soit formé à l'utilisation des extincteurs. Dans cette optique, il présente deux devis de la société EUROFEU concernant ce type de formation : l'une classique en salle à 530 € HT pour deux sessions de 8 stagiaires et la seconde se déroulant en unité mobile légère pour un montant de 985 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De valider le devis de 530 € HT de la société EUROFEU pour l'organisation d'une formation à l'utilisation des extincteurs
- ✚ De charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes

5. Achat terrains extension du lotissement du vallon doré

5-1 Achat parcelle ZM 193

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du déroulement des négociations concernant l'achat du terrain pour l'extension future du lotissement du Vallon Doré (ZM 193)

La Propriétaire du terrain est d'accord pour vendre la parcelle susvisée aux conditions énoncées par Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ décide d'accepter le prix d'achat définitif à 1.96 €/ m² HT pour le terrain cadastré ZM 193 dont la surface estimée est de 4 104 m².
- ✚ Décide d'accepter l'achat d'un second terrain cadastré ZM 101 d'une surface de 3 815 m² au prix de 0.70 €/ m² HT situé à proximité du terrain concerné par le projet d'extension
- ✚ Précise que la superficie des terrains devra être ajustée en fonction du document d'arpentage réalisé.
- ✚ Accepte les conditions de vente de Madame MAHERAULT Jeannine, propriétaire des terrains cadastrés ZM 193 et 101 à savoir que les frais annexes (frais d'acte, document d'arpentage) seront pris en charge en intégralité par la commune de CHARCHIGNE
- ✚ Charge Maître LEONI VAZEILLE, notaire au HORPS, de rédiger l'acte de vente des parcelles susvisées
- ✚ Charge le cabinet LEHOUSSE de réaliser le document d'arpentage
- ✚ Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer l'acte conclu entre Madame MAHERAULT Jeannine et la Mairie de Charchigné

5-2 Achat parcelle ZM 29

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du déroulement des négociations concernant l'achat du terrain pour l'extension future du lotissement du Vallon Doré (ZM 29)

Les Propriétaires du terrain sont d'accord pour vendre la parcelle susvisée aux conditions négociées énoncées par Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ décide d'acheter au prix de vente définitif à 1.96 €/ m² HT pour le terrain cadastré ZM 29 dont la surface estimée est de 1 471 m².
- ✚ Décide d'accepter la viabilisation en limite du terrain cadastré B 234 jouxtant la parcelle ZM 29 (Eau, assainissement, Electricité, téléphone)
- ✚ Précise que la superficie du terrain devra être ajustée en fonction du document d'arpentage réalisé.
- ✚ Accepte les conditions de vente des consorts CORNU/ TERROITIN, propriétaires du terrain cadastré ZM 29 à savoir que les frais annexes (frais d'acte, document d'arpentage) seront pris en charge en intégralité par la commune de CHARCHIGNE ainsi que l'apport des réseaux de viabilisation en limite de propriété.
- ✚ Charge Maître LEONI VAZEILLE, notaire au HORPS, de rédiger l'acte de vente des parcelles susvisées
- ✚ Charge le cabinet LEHOUSSE de réaliser le document d'arpentage
- ✚ Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer l'acte conclu entre les consorts CORNU/ TERROITIN et la Mairie de Charchigné

6. Modification règlement de la salle de loisirs

Mme BOUSSELET Nadine, l'élue en charge de la salle de loisirs, indique que le règlement nécessite une mise à jour car celui-ci date de plusieurs années et certains éléments ont évolué.

Mme BOUSSELET donne lecture du nouveau règlement et invite les conseillers à formuler d'éventuelles remarques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De valider le nouveau règlement de la salle de loisirs tels que présenté par Mme BOUSSELET

7. Subvention contrat de ruralité

Le 5 avril dernier, le conseil communautaire a validé le contrat de Ruralité avec l'Etat qui promeut des ruralité dynamiques, innovantes et solidaires : il a pour objectif de coordonner tous les outils, dispositifs et moyens existants afin de développer les territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises.

Le Contrat de Ruralité est un document intégrateur de toutes les mesures des Comités interministériels aux ruralités dont il détaille la déclinaison locale.

Il s'articule autour de 6 axes :

- Accessibilité aux services et aux soins
- Redynamisation des bourgs-centres
- Attractivité du Territoire
- Mobilités
- Transition écologique
- Cohésion sociale

Les projets inscrits dans ce contrat pourront alors bénéficier de financements tant sur la part territoriale des Contrats de Plan État Région (CPER), de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) ainsi que du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL). Il concerne la période 2017 - 2020.

Pour 2017, il vous est proposé que nous déposions un dossier dans la thématique rénovation du centre Bourg, mobilité et attractivité du territoire : programme d'investissements Bourg de Charchigné

Voici le budget prévisionnel :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat (contrat de ruralité)	Part autres partenaires financiers
- Rénovation salle de loisirs - Mise en accessibilité bâtiments communaux - Construction de deux T4	Mairie de CHARCHI GNE	495 000 €	290 670 €	5000 €	199 330 €

Il vous est proposé :

- de valider cette demande de subvention auprès de l'État dans le cadre du contrat de ruralité de Mayenne Communauté
- et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-  De valider cette demande de subvention auprès de l'État dans le cadre du contrat de ruralité de Mayenne Communauté

- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents

8. Informations élection des délégués aux élections sénatoriales

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les élections des sénateurs se dérouleront le dimanche 24 septembre 2017 à la Préfecture de LAVAL et que dans ce cadre il est nécessaire de procéder à l'élection des délégués des conseils municipaux qui y participeront

L'élection des délégués du conseil municipal pour ces élections sénatoriales se déroulera le 30 juin 2017, à 20h30, date impérative à respecter. Le Conseil Municipal devra élire trois délégués titulaires et trois suppléants. Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à réfléchir à leur éventuelle candidature et précise qu'ils ont la possibilité de former une liste s'ils le souhaitent.

9. Modification attribution subvention «contrat territorial » Conseil Départemental

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise le 22 juin 2016 concernant une demande de subvention « contrat territorial » auprès du Conseil Départemental dans le cadre du financement de la rénovation de la salle de loisirs. Il convient d'annuler cette délibération et de la remplacer par celle ci-dessous En effet, il est nécessaire de modifier l'affectation du financement car le projet salle de loisirs dépasse le montant légal de financement public.

Monsieur le Maire indique que le Conseil Départemental a fait un contrat territorial sur les 6 années de mandat. Dans ce contrat, il a alloué une enveloppe d'un million d'euros pour les communes mayennaises de moins de 10 000 habitants pour le financement de projets d'investissements. L'enveloppe communale est répartie au prorata de la population DGF et de l'inverse du potentiel financier par habitant afin de compenser les écarts de richesse fiscale. Suivant ce calcul la commune de Charchigné bénéficie d'une dotation annuelle de 1921 € sur six ans soit 11 526 €. Cette enveloppe peut être librement affectée à tout projet d'investissement sur simple délibération. Elle peut également être demandée en une seule fois.

Monsieur le Maire propose de solliciter cette aide du Conseil Départemental dans le cadre du projet de construction de deux pavillons T4

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ D'approuver le projet de construction de 2 pavillons T4 ainsi que la demande de subvention au Conseil Départemental
- ✚ De valider le plan de financement proposé
- ✚ De charger Monsieur le Maire de transmettre au Conseil Départemental le descriptif du projet, l'estimation des coûts et le plan de financement associé ainsi que le calendrier prévisionnel tels que présentés

10. Annule et remplace décision modificative n°1

Monsieur le Maire indique que suite à une observation du service de contrôle de légalité des services de l'Etat il convient d'annuler et remplacer comme suit la décision modificative N°1 du budget commune du 10 mai 2017

- **BUDGET COMMUNE**
- Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
020 Dépenses imprévues	- 600	1068 Excédents de	- 600
2315 installations, matériel	- 20 000	fonctionnement	
[Opération n°83]			
21571 matériel roulant	+ 20 000		
TOTAL D.M. n°1	- 600	TOTAL D.M. n°1	- 600
BUDGET PRIMITIF	1 126 545.19	BUDGET PRIMITIF	1 126 545.19
BUDGET PRIMITIF+ DM 1	1 125 945.19	BUDGET PRIMITIF+ DM 1	1 125 945.19

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ✚ Approuve à l'unanimité, la présente décision modificative n°1.

11. Compte rendu des commissions et décisions

Affaires scolaires

- Mme MARTEL indique que les TAP et les vacances jouissent d'une bonne fréquentation du nombre d'enfants. Quant aux mercredis, ils sont toujours en effectif réduit : le centre sera fermé les deux derniers mercredis de juin et à compter de la rentrée de septembre, le système des inscriptions préalables sera remis en place.

Il est également question de la possibilité donnée par le nouveau gouvernement d'arrêter les TAP à la rentrée prochaine de septembre. Une dérogation est possible si le conseil d'école et le conseil municipal en vont la demande auprès de l'éducation nationale qui pourra ou non accorder cette dérogation quant à l'arrêt des TAP en septembre 2017. Le Conseil Municipal décide de suivre le choix du conseil d'école de poursuivre ou non les TAP.

- Mme MARTEL informe que les chantiers argent de poche se dérouleront du 17 au 21 juillet 2017 et que les jeunes de 16 à 18 ans intéressés peuvent retirer un dossier d'inscription en Mairie depuis le 15 juin. Les missions confiées aux jeunes cette année sont : remise en état de bancs publics, travaux au terrain de foot, désherbage. Pour mémoire, les jeunes recevront 15€ par demi-journée de travail. Le Conseil Municipal valide les chantiers proposés.

Logements

- Mme BOUSSELET, la responsable de la commission, indique que deux préavis de départ ont été déposés auprès de la Mairie : pour le 9 rue des cytises ainsi que pour le 15 rue du stade.

Pour ce dernier, des travaux de rénovation sont à prévoir avant la relocation. Le Conseil Municipal valide ces travaux de rénovation

- M. SOULARD indique qu'il a rencontré le locataire du 6 rue du parc dans le cadre de l'estimation de son pavillon (CM du 10 mai 2017) : le locataire ne donnera pas suite à la proposition d'achat de la commune et conservera donc son statut de locataire.

- 10 rue des cytises : il est évoqué l'installation brise vue au niveau de ce pavillon donnant sur la rue du stade. Les élus de la commission s'accordent à conclure que si le dispositif manquait d'esthétisme au début, avec l'installation de la bâche verte le rendu est plus acceptable. (Attention toutefois aux aléas climatiques)

Affaires rurales et agricoles

- M. BUSSON, le responsable de la commission, indique qu'une consultation des entreprises est en cours concernant la réfection de la voirie en viaself pour les chemins ruraux de La Haie, La Tuchonnière et La Herpinière. La consultation se terminant le 20 juin, le conseil municipal donne délégation à la commission pour choisir le devis le plus adapté. Les travaux se dérouleront en septembre prochain.

- M. BUSSON présente un devis de la société TATB dans le cadre du ré empierrage de chemins ruraux (Herpinière, Chataignerie, Echets, le grand Aulnay, route du Ham). Le devis validé par le conseil municipal s'élève à 4 105.60 € HT. Le Conseil Municipal valide le devis proposé par TATB.

- Monsieur le Maire indique qu'il a été informé qu'un nombre important de poids lourds empruntaient la route du Ham comme raccourci. Il est donc décidé de limiter le tonnage (sauf livraison) pour les véhicules supérieurs à 7.5 tonnes. Un arrêté sera pris par M. le Maire prochainement et la gendarmerie en sera informée. Des panneaux d'interdiction aux poids lourds hors livraison seront installés.

Affaires urbaines

- Messieurs JEUSSE et SOULARD indiquent qu'ils ont rencontré le président du club de football et que celui-ci a formulé diverses demandes concernant les installations au stade. Il sera donc revu le problème de pression dans les douches ainsi que la réfection du portail et de la façade du bâtiment. Dans la mesure du possible, les jeunes du chantier argent de poche seront intégrés à ces travaux.

- Monsieur SOULARD présente une vitrine destinée à remplacer la vitrine bois installées sous le préau à coté de la bibliothèque et qui est très vétuste. La vitrine, dont le cout s'élève à 1062 € HT, sera remplacée et installée devant la Mairie où elle sera moins exposée aux dégradations qu'à son ancien emplacement. Le Conseil municipal valide cet achat.

- Dans le cadre du projet de vidange des anciennes lagunes, il est indiqué qu'un technicien de la SATESE viendra faire des prélèvements le 10 juillet prochain à 13h30 afin de déterminer si un plan d'épandage est nécessaire.

- M. SOULARD informe que les consultations des entreprises sont actuellement en cours concernant les deux chantiers de construction de deux T4 et de rénovation de la salle de

loisirs. Les entreprises doivent déposer leurs offres pour le mercredi 28 juin à 12h, l'ouverture des plis se déroulera dans le prolongement de la fin de la consultation le même jour, à 15h30.

- Le responsable de la commission indique que les conteneurs de tri vont être nettoyés et qu'un conteneur adapté aux personnes à mobilité réduite et handicapées va être installé. Il est signalé que le 1^{er} conteneur semi enterré fonctionne mal, l'information sera remontée à Mayenne Communauté.

12. Questions diverses

a) Commission aménagement du territoire Mayenne Communauté

Il est indiqué que la réunion de restitution de l'état des lieux des zones humides dans le cadre de la mise en place du SCOT et du PLUI se déroulera le 04 juillet à 14h au HORPS. Dans la continuité des travaux sur la mise en place de ces documents d'urbanisme une réunion sera organisée en mairie le 28 aout à 13h30 afin de procéder à l'inventaire des ex bâtiments agricoles pouvant être réhabilité en habitation. La commission agricole y est conviée.

b) Assemblée Générale de l'ADMR : 27 juin 2017 au HORPS, l'ensemble des conseillers municipaux y sont conviés

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : - Vendredi 30 juin 2017
- Mercredi 12 juillet 2017**

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE